

COMMUNE DE BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, dûment convoqués le quinze avril 2026, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Monique GEORGE, Maire.

Date de la convocation : 15 avril 2026	Nombre de membres présents : 09
Date d'affichage : 15 avril 2026	Pouvoirs : 1
Nombre de membres en exercice : 11	Votants : 10

PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS
Thierry COUESNON Jennifer DAMON Florent DUGUÉ Christophe FICHTER Monique GEORGE Jessica NARET Patrice SCHLEMER Wuilliana TINAULT Marc VO AH	Carine PETITPAS	Fabien BOURON Pouvoir à Christophe FICHTER

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jennifer DAMON

N° : 2026/4/20

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2025 du budget principal,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître les résultats de clôture 2025 suivants :

- un déficit d'investissement de 42 391,04€
- un excédent de fonctionnement de 318 746,73€

Restes à réaliser au 31/12/2025 :

- 27 000,00€ en dépenses
- 8 874,67€ en recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE (10 voix POUR), d'affecter le résultat 2025 comme suit :

- ❖ **Report du déficit d'investissement : Art 001 du BP 2026 : 42 391,04€**
- ❖ **Affectation à l'investissement : Art 1068 du BP 2026 : 60 516,37€ (-42 391,04€ +27 000€+ 8874,67€)**
- ❖ **Ce qui laisse comme disponibilité pour le fonctionnement : Art 002 du BP 2026 : 258 230,36€ (318 746,73€- 60 516,37€)**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre les membres présents.

**Pour extrait conforme au registre,
La Maire,
Monique GEORGE**

